



Le petit Dromadaire n°304

Communiqué de la mairie de Drom



Sommaire :

- Le mois du Doc
- Cérémonie
- Bibliothèque
- Halloween
- Frelons asiatiques
- Cinéma rural
- Chats errants

« Le mois du Doc' » édition 2025

Les travaux de la salle polyvalente obligent les bénévoles de la Dromothèque à migrer l'animation « le mois du Doc' » vers la salle des fêtes de Ramasse. La salle est située au village du haut, place de l'Abbé Gringoz (en face de l'église). Elle est accessible à tous (dont PMR) par l'arrière du bâtiment. Cette année, le documentaire présenté abordera le thème de l'agriculture et apportera un nouveau regard sur l'élevage et l'avenir de notre planète. La projection aura lieu le dimanche 16 novembre, à 16h00 et sera suivi d'un débat, ouvert à tous.

Diction d'Octobre

« Quand Saint-Simon et Saint-Jude n'apportent pas la pluie, elle n'arrive qu'à Sainte-Cécile. »

Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le Jeudi 30 octobre, de 15h30 à 19h00, à la salle des fêtes de Nivigne et Suran

Sainte Barbe

La sainte barbe des pompiers aura lieu le samedi 13 décembre au monument suivi d'un repas à la salle des fêtes de ramasse. (Horaires à venir)

Le repas des aînés aura lieu le samedi 29 novembre, à 12h00 au Restaurant Tissot.

La DROMothèque
Bibliothèque municipale de DROM

le mois du doc

présente :

Bienveillance paysanne

un documentaire réalisé par Oliver Dickinson

**Dimanche 16 novembre à 16 h ;
salle des fêtes de RAMASSE**

Dérèglement climatique, recul de la biodiversité, épuisement des ressources...
Des éleveurs et éleveuses choisissent des pratiques vertueuses pour la planète.

Entrée libre

MINISTÈRE DE LA CULTURE
CNC
AIN le Département
Drom Village du REVERMONT
RAMASSE

IMAGES BIBLIOTHÈQUES
LaScam*

Photo © Les films de l'Anse

🗨 Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu le 11 novembre à 11h30 devant le monument aux morts. En raison des travaux à la salle polyvalente, il n'y aura exceptionnellement pas de verre de l'amitié cette année.



🗨 Nouveaux horaires Bibliothèque

Les horaires de la bibliothèque changent durant la durée des travaux de la salle polyvalente. Le club de l'âge d'or ne pouvant plus se réunir dans leur endroit habituel, ils partageront la salle de la bibliothèque qui ouvrira à partir de 17h30 (au lieu de 17h00) et jusqu'à 19h00.

🗨 Halloween !



Halloween approche et nos petits monstres arpenteront bientôt les rues de Drom. Afin d'éviter tout dérangement, pour les personnes acceptant la visite des enfants, merci de leur signaler avec une petite (ou grosse !) décoration (sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte). Rendez-vous le 31 octobre !

🗨 Frelons asiatiques

Avec l'arrivée de l'Automne, les nids de frelons se découvrent et sont plus visibles à cause de la chute des feuilles. Il est important de les signaler au plus vite sur la plateforme frelonsasiatiques.fr avant la sortie des reines fondatrices. La prise en charge par le groupement de Défense Sanitaire (GDS01) est encore d'actualité mais plus pour longtemps. A partir de novembre, la destruction des nids sera à la charge des propriétaires.





Le Lundi 3 novembre à 20h15

à la salle des fêtes de RAMASSE

« Regarde »

De Emmanuel Poulain-Arnaud

Avec Audrey Fleurot, Dany Boon, Ewan Bourdelles

Durée : 01 h 31

Chris et Antoine ont bien du mal à s'entendre depuis leur divorce. Mais, lorsqu'on leur annonce que leur fils de 16 ans est atteint d'une maladie rare, qui va lui faire perdre la vue, ils s'efforcent de mettre leurs rancœurs de côté. Les ex-conjoints embarquent leur fils pour des vacances inoubliables, bien décidés à lui offrir ses plus beaux souvenirs.

La salle de Ramasse est située au village du haut, place de l'Abbé Gringoz (en face de l'église). Elle est accessible à tous (dont PMR) par l'arrière du bâtiment.

Le Lundi 24 novembre à 20h15

à la salle des fêtes de RAMASSE

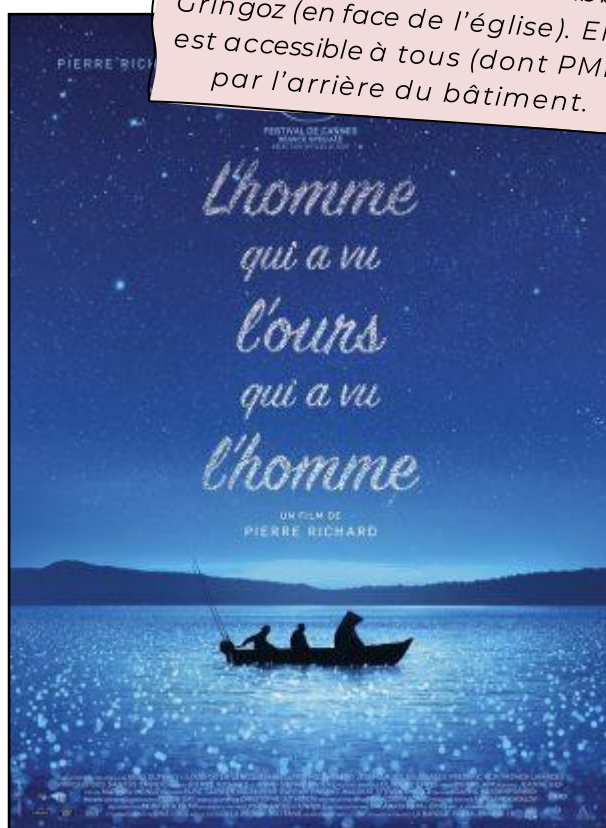
« L'homme qui a vu l'ours qui a vu l'homme »

De : Pierre Richard

Avec : Pierre Richard, Timi Joy Marbot, Gustave Kervern

Durée : 01 h 28

Grégoire et Michel ne sont pas de la même génération mais ils sont unis par l'amitié, l'amour de la nature et une grande affection pour un ours échappé d'un cirque.



Chats errants

Le village subit actuellement une recrudescence de chats errants, qui rend le quotidien de certains habitants très difficile... Voici quelques rappels de la loi :

- Un propriétaire doit identifier son animal et ne peut pas le laisser errer librement. Les chats doivent être identifiés (par tatouage ou puce électronique) avant l'âge de 7 mois. L'errance d'un animal domestique peut être punie d'une amende.
- Délai de garde : Si un chat est trouvé en fourrière et qu'il est identifié, le propriétaire dispose de 8 jours ouvrés pour le récupérer.
- La stérilisation n'est pas obligatoire en France, mais très fortement recommandée pour les chats.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et de placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

En vertu de l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime, les maires peuvent procéder à la capture de chats errants qui ne sont pas identifiés (c'est-à-dire ni tatoués ni pucés), qui sont sans propriétaire et détenteur, et qui vivent en groupe sur leur commune pour les faire stériliser et identifier avant de les relâcher sur leur lieu de capture. Cette initiative doit toujours être faite à la demande ou avec l'accord des maires et permet de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.



UN CHAT ERRANT est un chat sans propriétaire ou détenteur, livré à lui-même sur la voie publique.

LES CHATS ERRANTS FONT FACE À DE NOMBREUX RISQUES :

- Les parasites
- Les maladies
- Les accidents
- Les bagarres
- La faim et soif
- La chaleur
- Le froid
- Les attaques
- Les violences